

17 rue Dupin - 75006 Paris
contact@familleliberte.org
Tél. : 03 74 47 28 18
www.familleliberte.org
Association selon la loi de 1901

Natalité : déclin irréversible ?

Tel était le thème du colloque organisé par Famille & Liberté le 15 novembre dernier. La baisse de la natalité en Europe est un phénomène déjà ancien ; cependant la France résistait mieux que ses voisins, avec un taux de natalité supérieur de 25% à la moyenne de l'Union européenne, jusqu'à ce qu'elle ne chute assez brutalement à partir de 2015. Selon les chiffres présentés par le **Pr Gérard-François Dumont**, une baisse sensible avait déjà été enregistrée en 1971 et 1976, tombant en France métropolitaine de 851 000 naissances à 720 000 en l'espace de cinq ans. Un phénomène sans doute aggravé par la loi Veil de 1974. Après différentes mesures positives de politique familiale, le nombre de naissances était remonté et resté supérieure à 780 000 naissances de 2006 à 2014, puis elle a brutalement chuté pour tomber à 629 000 naissances en 2024, **le nombre de décès excédant celui des naissances en France métropolitaine pour la première fois depuis 1945. L'indice de fécondité est à 1,59 enfant par femme en 2024 venant d'un niveau supérieur à 1,95 de 2006 à 2014.**



Au-delà des causes sociétales sur lesquelles il est aisé de disserter – incertitude face à l'avenir dans un contexte de tensions géopolitiques, thèses antinatalistes au motif de slogans sur la préservation de la planète, rejet de la maternité de la part d'un certain féminisme – pour nier l'essentiel, le facteur central de la baisse entre 2015 et 2024 : de profonds raboutages de la politique familiale dont les principes ont été remis en cause, engendrant une perte de confiance dans cette politique : mesures pénalisant le pouvoir d'achat des familles, telles que la suppression du caractère universel des allocations familiales au profit d'un barème fondé sur les revenus, sur le plan fiscal un quotient familial moins favorable, un congé parental dont la rémunération a baissé de moitié ou encore l'effet de la suppression de la taxe d'habitation, pénalisante pour le budget des mairies et, en ricochet, pour le financement des crèches : 84% des projets de crèches des trois dernières années n'ont pu être réalisés. Enfin, une politique de logement déficiente pénalise lourdement les familles.

L'effet conjugué de la baisse de natalité et du vieillissement de la population lié à l'allongement de la durée de vie est bien entendu très pénalisant au plan économique, tant en raison d'une perte de dynamisme que de la charge pour les actifs du financement des retraites. Les inconvénients du maintien de la population active par le biais de l'immigration sont bien connus ; même si ce recours n'est pas à totalement exclure pour combler le manque de travailleurs dans certains secteurs, il est impératif qu'il puisse être maîtrisé.

Au plan géopolitique, la baisse démographique n'est pas sans conséquence, tant au plan militaire qu'en termes de poids politique ; par exemple, le risque d'une remise en cause du statut de la France de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations Unies en raison d'un poids démographique insuffisant n'est pas à exclure.

Thibaut Gibelin, professeur au *Mathias Corvinus Collegium* de Budapest intervenait ensuite pour évoquer le modèle hongrois en matière de natalité. Après un exposé retraçant les vicissitudes de l'histoire de ce pays dont la taille a été réduite des deux tiers en 1920 dans le contexte du démantèlement de l'Empire Austro-Hongrois, Thibaut Gibelin a expliqué l'enjeu que représente la démographie pour ce

pays, puis il a présenté les principales mesures adoptées par le gouvernement de Viktor Orban :

- prime de 30 000€ pour le premier enfant, puis de 60 000 pour le second et de 90 000 € pour le troisième,
- possibilités de prêts bonifiés ou même sans intérêts pour l'acquisition d'un logement,
- exonération d'impôt sur le revenu à partir du 3^{ème} enfant pour les mères qui travaillent, une mesure qui sera même étendue au 2^{ème} enfant à partir de 2026,
- aides pour l'acquisition de mini-vans et autres véhicules plus spacieux pour les familles, etc

Ces principales dispositions ont permis de redresser le taux de natalité, de 1,25 enfant par femme en 2010 à 1,6 en 2020. Sur cette période, le nombre de mariages a été multiplié par deux (il faut être marié pour bénéficier de ces mesures) tandis que celui des avortements a été divisé par deux. Au-delà des mesures de nature financière, un véritable changement des mentalités s'est opéré en Hongrie, à tel point que le parti d'opposition à celui de Viktor Orban entend poursuivre sur la même ligne pour ce qui concerne la famille, le mariage et la natalité.

L'exemple italien, présenté par la journaliste **Marie d'Armagnac**, spécialiste de l'Italie et auteur de *Matteo Salvini, l'indiscipliné* (Ed. Chora) est également encourageant. Si les incitations financières sont moins généreuses qu'en Hongrie, le discours de Giorgia Meloni en matière de politique familiale n'en est pas moins courageux et vise de la même manière à une véritable révolution culturelle face au discours dominant dans les pays d'Europe de l'Ouest, comme en témoigne l'extrait suivant :

« Je suis convaincue, comme vous, que nous ne pourrons trouver la force d'imaginer et de construire une société meilleure sans que l'homme ne retrouve l'humilité de redécouvrir son identité véritable et son rôle dans le monde, qui est de défendre la vie et non de la manipuler ou de se sentir maître d'elle. [...] Nous sommes cela – civilisation occidentale chrétienne avant tout – et nous devons cultiver cette conscience si nous voulons relever le défi des temps qui changent ».

Il s'agit bien pour Giorgia Meloni d'endiguer l'individualisme hédoniste et de le remplacer par une certaine fierté nationale, accompagnée d'une promotion culturelle de la maternité. De son point de vue, si le désir d'enfants ne réapparaît pas, les mesures politiques restent inefficaces ; une véritable révolution culturelle est donc nécessaire.

Pour autant, tout en posant ce constat, Giorgia Meloni a adopté des mesures volontaristes avec la création d'un ministère dédié à la famille, des aides familiales et un vrai contrôle migratoire. Fait remarquable pour l'Europe, des associations pro-vie sont accueillies dans les centres médicaux pour aider de futures mères à accueillir l'enfant à naître ; à ce propos, une étude statistique menée en Italie a révélé que l'avortement était une cause fréquente de divorce. Cependant, la lame de fond est profonde en Italie et les résultats ne sont pas encore bien visibles, la natalité restant en baisse.

Jean-Didier Lecailon, économiste et professeur émérite à l'Université Panthéon-Assas et auteur de *La famille au cœur de l'économie* (Ed. Salvator) est intervenu sur le thème de « La famille : coût ou investissement ? »

Face au préjugé selon lequel les politiques familiales sont coûteuses, il argue que la famille n'est pas un pur coût mais plutôt un investissement rentable à terme pour l'économie et la société.

Les décideurs voient en effet la famille comme une dépense de plus dans le budget de la Nation, alors qu'elle devrait plutôt être considérée dans une perspective d'investissement. Or, il est clair que dépenser vaut la peine si cela rapporte plus en termes de retour sur investissement, et ce malgré l'incertitude et le délai.

Les économistes considèrent les « ménages » (60 % familiaux : couples avec/sans enfants, monoparentaux) sous le seul angle de leur consommation et ils ignorent la production domestique (éducation, soins, repas faits à la maison) qui n'est pas prise en compte dans le PIB, alors qu'elle représenterait entre 20 à 45 % de ce même PIB selon les études et la méthode de calcul appliquée. Si elle est externalisée (payée), elle entre dans les comptes nationaux ; si elle est produite à domicile, elle ne compte pas. Dès lors, les politiques voient seulement les coûts liés à une politique familiale volontariste et non la production de richesse.

Les bénéfices sociaux (croissance, retraite) justifient à eux seuls un soutien public, mais la famille apporte en plus un capital humain en termes d'éducation, de transmission de connaissances, de valeurs morales et culturelles, tout comme en matière de formation du caractère, plus crucial encore que le capital physique, que ce soit pour la croissance ou, simplement, pour le bien commun : l'OCDE évoque « l'ensemble des savoirs facilitant le bien-être personnel, social et économique ».

Face à un tel constat, l'on observe au contraire que les familles nombreuses sont aujourd'hui désavantagées tant fiscalement que socialement.

En France, tandis que le désir d'enfants se maintient à un niveau entre 2 et 2,5 enfants par femme, l'indicateur conjoncturel de fécondité est tombé à 1,6, cet écart tenant notamment au coût du logement et de l'éducation – la généralisation des études supérieures alourdit ce coût – puis à l'instabilité matrimoniale, professionnelle et politique au sens large du terme. Cependant, ne considérer la famille qu'en termes de coût la confine dans le domaine de la politique sociale au lieu de la voir comme un investissement.

L'instabilité matrimoniale aggravée par une législation trop laxiste en la matière et l'augmentation des ruptures familiales qui en découlent génèrent des externalités négatives coûteuses autant que douloureuses, surtout pour les enfants et pour toute la société en termes de santé, d'éducation et au plan économique en général.

Il y a déjà plus d'un siècle, Charles Péguy écrivaient que les parents étaient les « aventuriers des temps modernes » et cette réalité s'est accentuée avec la désindustrialisation qui n'est pas étrangère à un écart croissant de salaires, lequel s'accompagne d'une « dé-familialisation ». De surcroît, les bienfaits de la famille sont dévalorisés dans un contexte consumériste et individualiste.

Pour inverser cette spirale Jean-Didier Lecaillon propose :

- De reconnaître la production domestique dans les comptes nationaux et de revoir la fiscalité pour soulager les familles avec des aides au logement et à l'éducation,
- De renforcer l'institution du contrat marital grâce à des services d'accompagnement pour la prévention des ruptures, tout en suscitant un changement culturel visant à considérer la famille comme une bénédiction et non comme un fardeau,
- D'intégrer la famille dans la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises pour une meilleure conciliation entre vie professionnelle et familiale (exemple de Xavier Fontanet, patron d'Essilor, qui avait proscrit les réunions avant 9h et après 17h).

Le colloque s'est terminé par un débat animé par Liselotte Dutreuil entre **Aziliz LE CORRE**, journaliste et auteur de *L'Enfant est l'avenir de l'homme* (Albin Michel) et **Victor AUBERT**, professeur de philosophie et co-fondateur d'Academia Christiana, qui ont partagé témoignages et réflexions sur les défis d'être parent aujourd'hui, en insistant sur la joie et l'accomplissement malgré les obstacles.

Pour Aziliz Le Corre, les médias amplifient les aspects négatifs de la maternité (charge mentale, épuisement) et ignorent les richesses de la relation profonde avec l'enfant et le sentiment d'accomplissement. Elle critique le concept de « charge mentale » comme un doute « colonisateur » qui oppose les sexes et elle préfère parler de « souci du concret », la gestion quotidienne des tâches étant mieux acceptée dès lors qu'elle est partagée. Le refus d'enfants par peur de perdre son confort révèle un consumérisme égoïste et un refus de l'âge adulte.

La famille est une participation à un destin partagé, au-delà du matérialisme. Alize Le Corre plaide pour allonger les congés parentaux, valoriser le travail domestique et reconnaître le rôle de mère comme essentiel, non réductible à l'économique. Avec trois enfants (5 ans, 3 ans, 3 mois) elle note un mieux-être quand elle est plus présente à la maison et qu'elle peut récupérer les enfants à l'école, grâce à un meilleur équilibre entre travail et famille.

Victor Aubert a raconté son choix radical de quitter Paris et d'abandonner un job rémunérateur en communication et une vie parisienne très confortable pour aller enseigner en Normandie, optant pour une vie simple, tout en donnant la priorité au spirituel et à l'engagement face au matérialisme. La crise de la natalité est liée à l'adolescence prolongée et au refus de l'engagement, et elle conduit à une crise de transmission : sans héritage culturel on perd également le sens de la famille.

Assumer la paternité comme responsabilité première, en brisant la culpabilité masculine et les caricatures viriles, tout en évitant les excès machistes permet à l'homme de murir tout en défendant la vie humaine contre le déclin. En tant que père de famille, il gère l'équilibre travail-famille en valorisant la présence quotidienne à la maison.

En conclusion, il n'y a pas de fatalité, des solutions existent, elles sont connues et pratiquées dans des pays voisins. Mais cela procède avant tout d'une volonté politique et d'une vision volontariste à long terme de notre avenir. Sans espoir et confiance dans l'avenir, il n'y aura pas de reprise des naissances.

Brèves infos :

Rappel : « la loi de finances 2026 » n'a pas été votée en 2025. A sa place, un « loi dite spéciale » a été votée le 23 décembre 2025 afin de permettre à l'Etat de continuer à collecter l'impôt en 2026 et ce, jusqu'à ce qu'une « loi de finances 2026 » soit votée ces prochaines semaines ... Cette « loi spéciale » reprend les règles de 2025.

« La loi de financement de la sécurité sociale 2026 » a, quant à elle, bien été votée le 16 décembre 2025 et été promulguée, après contrôle par le Conseil Constitutionnel, le 30 décembre 2025.

Quelles mesures retenir pour les familles

Nouveau congé supplémentaire de naissance

Les parents d'enfants nés après le 1er janvier 2026 vont bénéficier **d'un nouveau congé de naissance, d'une durée de 2 mois maximum**. Il s'ajoute aux congés déjà existants : maternité, paternité et d'adoption. Et il ne remplace pas le congé parental, dont les parents peuvent toujours bénéficier à l'issue du congé de naissance.

Chaque parent pourra prendre ce nouveau congé supplémentaire de naissance, simultanément ou séparément (soit 4 mois en tout pour le couple). **Ce congé est rémunéré de façon dégressive**, en fonction du salaire antérieur des bénéficiaires, à hauteur de : **70 % du salaire net le 1^{er} mois et 60 % du salaire net le 2^{ème} mois**. Un décret doit fixer précisément ces valeurs.

Alors que les députés avaient opté pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier, le ministère de la Santé a finalement reporté la mise en place de ce dispositif au 1^{er} juillet prochain.

Mais ce nouveau congé s'adresse bien aux **parents d'enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2026** qui bénéficieront d'un délai supplémentaire exceptionnel, s'étendant jusqu'à la fin de l'année 2026 » pour prendre ce congé selon une déclaration du ministère de la Santé le 26 décembre dernier.

Recul de l'âge de majoration des allocations familiales

Au 1^{er} mars 2026, **l'âge de majoration des allocations familiales est repoussé à 18 ans** au lieu de 14 ans.

Ce dispositif doit entrer en vigueur à partir du **1^{er} mars 2026** et s'appliquera aux enfants qui auront 14 ans après cette date ; pour les autres, la majoration continuera de s'appliquer selon les modalités actuelles.

L'avance immédiate du crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de 6 ans repoussée à septembre 2027.

Alors qu'ils peuvent déjà bénéficier d'un crédit d'impôt pour la garde d'enfants de moins de 6 ans, la mise en place du mécanisme de l'avance immédiate a pris du retard. Cette avance permet de bénéficier, en trésorerie, de l'avantage fiscal l'année même de la dépense. Initialement prévue pour juillet 2026, l'entrée en vigueur du dispositif a été **repoussée au 1^{er} septembre 2027** dans le budget de la Sécurité sociale voté le 16 décembre.

A titre d'information, ce crédit d'impôt couvre **50% des dépenses de garde hors domicile** dans la limite de 3 500 euros par enfant, ce qui représente un **avantage maximal de 1 750 euros**, d'après le [site du ministère de l'Economie](#). Sont concernées par cette aide financière les gardes dans des établissements d'accueil d'enfants de moins de 6 ans (crèches, halte-garderies, garderies), ou par une assistante maternelle agréée.

Les vidéos du colloque sur la natalité sont disponibles sur notre site [Familleliberte.org](https://familleliberte.org)